

SÉANCE ORDINAIRE
9 mars 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 9 mars 2012, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

96-03-2012

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Procès-verbal du 10 février 2012
 - 1.1.2 Modification de résolution 46-01-2012
- 1.2 Communication
 - 1.2.1 Correspondance
 - 1.2.1.1 Pétition chemin Beaupré
 - 1.2.1.2 Demande de publication dans le Vallacquois
- 1.3 Affaires juridiques
- 1.4 Règlements municipaux
 - 1.4.2 Règlement 366-12-01
 - 1.4.3 Règlement 367-12-01
 - 1.4.4 Règlement 367-12-02
 - 1.4.4 Règlement 367-12-03
- 1.5 Politique des activités municipales

2. Ressources financières

- 2.1 Rapport des dépenses (reporté)
- 2.2 Rapport des salaires (reporté)
- 2.3 Congrès ADMQ
 - 2.3.1 Congrès FQM
- 2.4 Réclamation de dépenses
- 2.5 Signataires des chèques

3. Ressources humaines

- 3.1 Changement d'animateur activité « Samedi de bouger »
- 3.2 Vacances employés 2012

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Achat de déchiqueteuses

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

4.2 Étagère bibliothèque

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.1 Liste des interventions

5.1.2 Assistance service 911 du secteur Montée Brien

6. Réseau routier, transport

6.1 Chemin Charron

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Appui MRC Antoine-Labelle

7.2 Dossier matricule 3916-25-7431

7.3 Demande de certificat de conformité secteur du Nordet

7.4 Dérogation mineure - PIIA

7.4.1 Demande du 201 chemin Michaudville

7.5 Projet Renaissance

7.6 Horaire de l'éco-centre

7.7 Servitude de passage

7.8 Gestion des ordures

7.8.1 Procès-verbal RITL du 29 février 2012

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Forum «Vélo de montagne Laurentides»

8.1.2 Danse du 13 avril 2012

8.1.3 Danse du 11 mai 2012

8.1.4 Activités semaine de relâche 2012

8.1.5 «Soirée full ados» du 9 mars 2012

8.1.6 Cabane à sucre du 31 mars 2012

8.1.7 Demande de subvention – REGAL

8.1.8 Vente de billets de groupe

8.2 Sentiers pédestres – Laurentides en forme

8.3 Familles et aînés

8.4 Environnement

8.4.1 Demande du comité consultatif en environnement

8.5 Culture

8.5.1 Recommandation – Exposition des œuvres

8.6 Embellissement

8.7 Bibliothèque

8.8 Camp de jour 2012

8.9 Comptoir des Samaritains

9. Période de questions

10. Levée de l'Assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 10 février 2012

Cette rubrique est reportée.

1.1.2 Modification de résolution numéro 46-01-2012

97-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'effectuer la modification suivante au procès-verbal du 26 janvier 2012 :

À la résolution numéro 46-01-2012, remplacer le numéro de règlement « 419-11 » par « 425-12 ».

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Pétition chemin Beaupré

98-03-2012

CONSIDÉRANT la pétition demandant à la Municipalité de Val-des-Lacs d'entretenir le chemin Beaupré sur toute sa longueur;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Denis Tremblay ne votant pas en ayant dénoncé son conflit d'intérêt de :

- Répertorier tous les propriétaires de terrains et de résidences du chemin Beaupré;
- D'analyser l'impact budgétaire pour ces propriétaires;
- D'analyser l'ensemble des chemins privés du territoire de Val-des-Lacs, dont le chemin Beaupré, et de se pencher sur la conformité des chemins ainsi que sur les aspects légaux et financiers de la prise en charge des chemins.

ADOPTÉE

1.2.1.2 Demande de publication dans le Vallacquois

99-03-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre à madame Lynn Beaugard de publier une annonce publicitaire pour la pré-maternelle Les Castors Bricoleurs lors de la prochaine parution du Vallacquois.

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

Aucun sujet sous cette rubrique.

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement 366-12-01

Avis de motion

Avis de motion est déposé par monsieur Denis Desautels, conseiller qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 366-02 et ses amendements dans le but d'agrandir l'affectation forestière et de conservation.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

100-03-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Marc-André Gendron, conseiller, émettant sa dissidence, d'adopter le premier projet de règlement 366-12-01 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 366-02 et ses amendements

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

ADOPTÉE

1.4.2 Règlement 367-12-01

Avis de motion

Avis de motion est déposé par madame Lise Tremblay, conseillère qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements dans le but :

- de reconnaître des usages accessoires universels, d'une manière non limitative ;

- de modifier les dispositions concernant l'exploitation forestière et l'abattage d'arbres ;

- de rétablir une erreur de nomenclature du règlement 367-11-01.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

101-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 367-12-01 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements.

ADOPTÉE

1.4.3 Règlement 367-12-02

Avis de motion

Avis de motion est déposé par madame Lise Tremblay, conseillère qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 visant à agrandir la zone EX-7 à même la zone RU-1.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

102-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Marc-André Gendron, conseiller, émettant sa dissidence, d'adopter le premier projet de règlement 367-12-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

ADOPTÉE

1.4.4 Règlement 367-12-03

Avis de motion

Avis de motion est déposé par monsieur Denis Desautels, conseiller qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 visant à :

- permettre dans la zone commerce de détail CD-1 l'usage

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

d'hébergement et restauration, l'usage socio-culturel et l'usage commerces reliés à la diffusion des métiers d'art;

- permettre dans les zones commerce touristique CT-1, CT-2 et CT-3 l'usage services aux biens personnels.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

103-03-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 367-12-03 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

ADOPTÉE

1.5 Politique des activités municipales

104-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de remplacer la politique des activités ADM-100-2 par la politique ADM-100-3 en ajoutant que dans le cas où le projet doit être accepté dans un court délai ne permettant pas le dépôt aux rencontres préparatoires du conseil, le directeur général peut, avec l'appui écrit de la mairesse et de deux conseillers, soit Denis Desautels et Pierre Cantin, autoriser le projet. Ce projet devra par la suite être ratifié par le Conseil lors de l'assemblée subséquente.

ADOPTÉE

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

Cette rubrique est reportée.

2.2 Rapport des salaires

Cette rubrique est reportée.

2.3 Congrès ADMQ

105-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à monsieur Sylvain Michaudville, directeur général d'assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 6 au 8 juin 2012 au montant de 450\$, s'ajoutant les frais d'hébergement, de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

2.3.1 Congrès FQM

106-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à madame Berthe Bélanger, mairesse et à deux

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

conseillers d'assister au congrès annuel 2012 de la Fédération québécoises des municipalités (FMQ).

ADOPTÉE

2.4 Réclamation de déplacement

107-03-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter les frais de déplacement de monsieur Denis Tremblay pour une rencontre d'Agir pour la Diable du 17 février 2012 et de Prévoyance envers les aînés le 27 février 2012 au montant de 44.10\$.

ADOPTÉE

2.5 Signataires des chèques

108-03-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser deux personnes parmi les suivantes à signer les chèques de la Municipalité, à savoir:

1. Une personne entre Berthe Bélanger, mairesse et Denis Desautels, conseiller;
2. Une personne entre Sylvain Michaudville, directeur général, Michelle Bélisle, directrice des finances et Stéphanie Russell, adjointe.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Changement d'animateur activité « Samedi de bouger »

109-03-2012

CONSIDÉRANT la résolution numéro 67-02-2012 permettant l'embauche de Maxence Desroches pour l'animation de l'activité « Samedi de bouger » subventionnée par Laurentides en forme ;

CONSIDÉRANT que monsieur Maxence Desroches n'est plus disponible ;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à madame Lynn Beauregard d'assurer l'animation de l'activité « Samedi de bouger » tous les samedis de 10 h à 12 h du 11 février au 31 mars au taux de 18\$ de l'heure.

ADOPTÉE

3.2 Vacances employés 2012

110-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter les dates des vacances des employés de la Municipalité telles que présentées dans le calendrier 2012.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Achat de déchiqueteuses

111-03-2012

CONSIDÉRANT le besoin d'une déchiqueteuse pour l'administration;

CONSIDÉRANT le besoin d'une déchiqueteuse pour la mairesse qui lui sera prêtée à sa résidence pour la durée du terme de son mandat;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de deux déchiqueteuses Powershred MS-460Cs au montant de 379.99 \$ chacune, taxes en sus.

ADOPTÉE

4.2 Étagère bibliothèque

112-03-2012

CONSIDÉRANT le besoin d'une étagère supplémentaire à la bibliothèque;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une unité additionnelle aux rayonnages existant à la bibliothèque de l'entreprise FD Jules inc. au montant de 955.28 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.1 Liste des interventions

113-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des interventions des pompiers du 29 janvier au 18 février 2012.

ADOPTÉE

5.1.2 Assistance service 911 du secteur Montée Brien

114-03-2012

CONSIDÉRANT que le secteur de la Montée Brien est situé sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été informée que le Centre 9-1-1 transmet les appels à la Municipalité de Lac-Supérieur lors d'appel d'urgence dans ce secteur;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'informer le service 9-1-1 Mont-Tremblant de contacter le service des incendies de Val-des-Lacs lorsqu'un événement a lieu dans le secteur de la Montée Brien puisqu'il fait parti de notre territoire.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

6. Réseau routier, transport

6.1 Chemin Charron

115-03-2012

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation préliminaire de l'entreprise Les Consultants S.M. inc. concernant le barrage Charron # X2087773;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, émettant sa dissidence de suggérer à la MRC des Laurentides de procéder à la démolition partielle du barrage telle que décrite dans le rapport d'évaluation.

Mandater Sylvain Michaudville, directeur général à procéder aux démarches et aux suivis relatifs au dossier.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Appui MRC Antoine-Labelle

116-03-2012

ATTENDU QUE Produits Forestiers Résolu sollicite l'achat d'une attribution supplémentaire de bois résineux en provenance des Hautes-Laurentides dans le cadre de la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki et de la relance de la papeterie de Gatineau ;

ATTENDU QUE depuis l'implantation du nouveau régime forestier en 1986, la région des Laurentides a préservé son capital forestier en limitant les prélèvements forestiers et en investissant dans son aménagement ;

ATTENDU QUE la région des Hautes-Laurentides est l'aire d'approvisionnement naturel des usines de sciage de son territoire incluant la scierie appartenant au Groupe Crête à Saint-Faustin-Lac-Carré ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a permis la relance de la scierie à Saint-Faustin-Lac-Carré et qu'il doit maintenant assumer ses responsabilités en lui assurant un approvisionnement de matière première adéquat ;

ATTENTU QUE la crise forestière a frappé durement cette industrie entraînant la perte de nombreux emplois tant en usine qu'en forêt et en transport ;

ATTENDU QUE le redémarrage et la reprise des activités en 2011 assurent des perspectives de développement autant par l'optimisation de la valeur des produits transformés, que par le développement de nouveaux produits à partir des bois à pâte feuillus laissés sans preneur et de la biomasse forestière ;

ATTENDU QUE la transformation du bois est reconnue comme un des créneaux d'excellence ACCORD de la région des Laurentides, et que ce créneau a été reconduit par le gouvernement du Québec pour une période de cinq ans ;

ATTENDU QUE les usines de sciage des Hautes-Laurentides ont développé des liens de plus en plus étroits avec les transformateurs de

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

bois des Basses-Laurentides faisant une filière industrielle de mieux en mieux intégrée ;

ATTENDU la volonté maintes fois répétée pour les représentants du gouvernement quant à l'importance du développement local devant assurer l'occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller :

D'APPUYER les démarches entreprises par la MRC Antoine-Labelle qui visent à s'opposer vivement à la demande d'approvisionnement de Produits Forestiers Résolu à partir des Hautes-Laurentides ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et à son Ministre des Ressources naturelles et de la Faune de fournir des approvisionnements adéquats aux usines de sciage des Hautes-Laurentides afin de garantir leur pérennité.

ADOPTÉE

7.2 Dossier matricule 3916-25-7431

117-03-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de revégétalisation pour la propriété du matricule 3916-25-7431 selon les plans d'aménagement faunique et floristique de l'entreprise Biofilia consultants en environnement, dossier numéro 2011-2351. Que ces travaux soient exécutés avant le 1^{er} septembre 2012.

ADOPTÉE

7.3 Demande de certificat de conformité secteur du Nordet

118-03-2012

CONSIDÉRANT une demande de bail d'usage exclusif pour une carrière sur les lots 44 et 45 du rang 12, canton Archambault et dans le but de récupérer de la pierre de taille naturelle pour en faire des aménagements paysagés pour le marché local et ses environs;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fait l'objet d'une révocation de permis dans le même secteur n'ayant pas respecté les obligations exigées;

CONSIDÉRANT QUE les dommages causés à la nature dans ce secteur prendront des années à se régénérer;

CONSIDÉRANT QUE le secteur fait l'objet d'études afin de maximiser son potentiel récréotouristique avec le ministère des Ressources naturelle et de la Faune;

COMPTE TENU des enjeux économiques que représente ce secteur pour notre municipalité dans les années à venir;

COMPTE TENU des désagréments engendrés à plusieurs organismes à but non lucratif que le demandeur a déjà causé, à savoir : Accès nature Lac-Supérieur et Inter-Centre;

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

En conséquence il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de recommander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de rejeter toute intervention à monsieur Michel Vaillancourt, ses représentants ou toute personne morale dont il est actionnaire ou administrateur d'exploiter une sablière sur les lots 44 et 45 du rang 12, canton Archambault dans le but de récupérer de la pierre de taille naturelle pour en faire des aménagements paysagés pour le marché local et ses environs.

ADOPTÉE

7.4 Dérogation mineure - PIIA

7.4.1 Demande du 201 chemin Michaudville

119-03-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 1^{er} février 2012 a été déposée par Jacques Fréchette et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 10486 préparé par Peter Rado daté du 22 mars 2005 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-02 est à l'effet de permettre l'utilisation d'un bâtiment de 58.25 m2 situé sur un terrain de 2229 m2 comme pavillon-jardin alors que l'article 75 du règlement 367-02 prescrit que la superficie du terrain doit être d'un minimum de 6000 m2 et qu'un seul pavillon-jardin d'une superficie n'excédant pas 37 m2 est autorisé ;

CONSIDÉRANT que l'article 75 du règlement 367-02 prescrit que la superficie du terrain doit être d'un minimum de 6000 m2 et un seul pavillon-jardin d'une superficie n'excédant pas 37 m2 est autorisé ;

CONSIDÉRANT que permettre l'utilisation d'un bâtiment de 58.25m2 situé sur un terrain de 2229 m2 comme pavillon-jardin constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que le bâtiment est déjà existant et qu'un permis a été émis en 1991 pour un bureau d'artisan ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu que l'agrandissement du bâtiment sur le terrain selon les dires du propriétaire devient difficile puisque l'installation sanitaire devra être déplacée et que la qualité du sol à cet endroit est très problématique pour l'implantation d'une nouvelle installation sanitaire ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.5 Projet Renaissance

Cette rubrique est reportée.

7.6 Horaire de l'éco-centre

Cette rubrique est reportée.

7.7 Servitudes de passage

120-03-2012

CONSIDÉRANT l'étude de la possibilité d'obtention d'une servitude de passage pour aménager un sentier pédestre reliant les sentiers intermunicipaux;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire les démarches nécessaires pour permettre l'accès aux terrains matricules 4016-39-9570 et 4115-58-7888.

ADOPTÉE

7.8 Gestion des ordures

7.8.1 Procès-verbal RITL du 29 février 2012

121-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 29 février 2012 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Forum « Vélo de montagne Laurentides »

122-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à monsieur Pierre Cantin, conseiller et à une autre personne d'assister au forum « Vélo de montagne Laurentides » ayant lieu le 13 avril prochain au coût de 60 \$ par personne, s'ajoutant les frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

8.1.2 Danse du 13 avril 2012

123-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Danse en ligne et

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

sociale» du 13 avril 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-2 pour un budget total de 700 \$.

ADOPTÉE

8.1.3 Danse du 11 mai 2012

124-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Danse en ligne et sociale» du 11 mai 2012 en remplaçant la date d'activité pour le 18 mai 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-2 pour un budget total de 725 \$.

ADOPTÉE

8.1.4 Activités semaine de relâche 2012

125-03-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier la demande d'activité ayant lieu durant la semaine de relâche scolaire du 5 au 9 mars 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-2 pour un budget total de 1 210 \$.

ADOPTÉE

8.1.5 «Soirée full ados» du 9 mars 2012

126-03-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier la demande d'activité « Soirée full ados » du 9 mars 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-2 pour un budget total de 250 \$.

ADOPTÉE

8.1.6 Cabane à sucre du 31 mars 2012

127-03-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Repas cabane à sucre » du 31 mars 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-2 pour un budget total de 1 050 \$.

ADOPTÉE

8.1.7 Demande de subvention – REGAL

128-03-2012

CONSIDÉRANT la demande d'activité ADM-100-2 préparé par monsieur Jean Ouimet, coordonnateur aux loisirs et à la culture en vue de l'organisation d'une journée cabane à sucre en mars 2012, d'une animation avec cueillette de petits fruits et d'une expédition en forêt pour la cueillette et préparation de recettes;

CONSIDÉRANT un budget de 500 \$ nécessaire qui serait subventionné;

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de soumettre une demande d'aide financière pour une activité en saine alimentation dans le cadre du projet REGAL s'adressant à la clientèle défavorisée de 0 à 17 ans et leur famille.

ADOPTÉE

8.1.8 Vente de billets de groupe

129-03-2012

CONSIDÉRANT la résolution 93-02-2012 concernant la demande d'activité ADM-100-2 « Spectacle de variété » incluant un montant de vente de billet à 2 000 \$;

CONSIDÉRANT la possibilité de générer plus de revenu par la vente de billet pour un maximum réalisable de 1 750\$;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Marc-André Gendron, conseiller, émettant sa dissidence, d'accepter la demande d'activité « Billets de groupe (spectacle de Dan Bigras) », mandatant l'entreprise Triangle de monsieur Gaétan Larivée au taux de 20% par billet vendu pour un groupe d'au minimum 10 billets décrite au rapport d'activité ADM-100-2 pour un budget total de 420 \$. La présente activité est autorisée sur une base exploratoire.

ADOPTÉE

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.3 Familles et aînés

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.4 Environnement

8.4.1 Demande du comité consultatif en environnement

130-03-2012

CONSIDÉRANT la demande du comité consultatif en environnement (CCE) concernant les comptes-rendus du comité ;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater madame Véronique Cronier à reproduire les comptes-rendus transmis par écrit par le CCE.

ADOPTÉE

8.5 Culture

8.5.1 Recommandation – exposition des œuvres

131-03-2012

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la culture lors de la réunion du 20 janvier dernier ;

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter que les membres du comité de la culture assurent une permanence dans la salle du conseil ainsi qu'au Pavillon Bélair afin de permettre au grand public la visite des expositions de peintures durant les heures d'ouverture de la bibliothèque, un samedi par mois.

ADOPTÉE

8.6 Embellissement

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.7 Bibliothèque

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.8 Camp de jour 2012

132-03-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de signer un contrat avec Le p'tit bonheur afin d'offrir un camp de jour pour une période de 8 semaines aux enfants des contribuables de Val-des-Lacs pour un montant de 50 \$ par semaine, la Municipalité assumant un montant de 50 \$ par semaine et dont copie est jointe en annexe de l'original des présentes. Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général étant autorisé à signer le contrat au nom de la Municipalité

ADOPTÉE

8.9 Comptoir des Samaritains

133-03-2012

CONSIDÉRANT que l'organisme le comptoir des Samaritains ne desservira plus le territoire de Val-des-Lacs à partir du mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-des-Lacs est préoccupée par la sécurité alimentaire de ses citoyens qui était assurée par un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Municipalité communiquera avec les bénévoles de Val-des-Lacs qui oeuvraient au sein du Comptoir des Samaritains, avec le Centre de santé et des services sociaux des Sommets ainsi qu'avec les organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire afin de savoir s'il y a une volonté de poursuivre l'activité du Comptoir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend participer de façon ponctuelle au moyen d'une levée de fonds à l'occasion de Noël;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'organiser la tenue d'une Guignolée afin d'offrir des denrées non périssable aux citoyens de Val-des-Lacs dans le besoin.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

9 mars 2012

Période de questions

Ajournement de l'assemblée

134-03-2012

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au 20 mars prochain à 16 h, il est 20 h 55.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maire**

**Stéphanie Russell
secrétaire-trésorière, directrice générale
par intérim**